

## 2004, ANNEE DES CHANGEMENTS

Oui en 2004 la fédération va connaître d'autres changements. Ils sont de plusieurs ordres :

**1-** les nouvelles licences doivent permettre à tous les modélistes de pratiquer une ou plusieurs disciplines en fonction de leur souhait. C'est-à-dire, pratiquer le modélisme naval en activité ludique ou en disciplines sportives. Chacun doit pouvoir s'y retrouver.

Exemple de choix :

**a.** vous faites de la compétition au niveau national ou international, peu de changement pour votre licence si ce n'est que son nom : elle devient « licence compétition »

**b.** vous pratiquez le modélisme sans participer à des compétitions de toute nature, vous ne souhaitez que construire et/ou faire évoluer votre modèle dans le milieu naturel, éventuellement participer à des expositions, ... dans ce cas la licence la mieux adaptée à votre besoin est la licence « loisir »

**c.** dès à présent vous avez huit possibilités de licences en fonction de votre implication dans un club ou/et dans la fédération. A vous de choisir. Faites en quelque sorte que les responsables de votre club ne se retrouvent pas en difficulté pénale ou financière parce que vous n'avez pas voulu prendre une simple licence « loisir » à la FFMN

**2-** les licences ont été adaptées au mieux aux

besoins des modélistes. Elles le sont surtout pour améliorer le fonctionnement des associations et des clubs. Elles permettent à tout modéliste d'un club ou d'une association de s'affilier et d'être ainsi assuré dans la pratique quotidienne de son loisir, mais aussi ne plus faire supporter à leurs dirigeants bénévoles des responsabilités incommensurables en cas d'incident ou d'accident.

**3-** si les licences des modélistes sont modifiées, il en est de même pour le renouvellement des cotisations des clubs et des associations. Celles-ci doivent être versées avant le 31 décembre 2003. Les licences des membres sont à renouveler avant la date de la première manifestation inscrite au calendrier (mi-mars)

**4-** autre changement concerne l'inscription des manifestations et des compétitions au calendrier fédéral 2004. Vous devez adresser les dates aux ligues avant le 31 décembre 2003. Les dates proposées doivent couvrir la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 juin 2005. Vous avez bien lu « au 30 juin 2005 ».

**5-** au cours de la prochaine assemblée générale 2003 (février 2004) les éventuels correctifs des statuts et du règlement intérieur seront à valider suivant les directives de la loi d'août 2003 fixant les impératifs des fé-

dérations relatifs à l'obtention ou au renouvellement des délégations délivrées par l'Etat.

**6-** les rôles de chaque intervenant dans la fédération ont changé depuis le vote des nouveaux statuts et du règlement intérieur, voir le compte-rendu de l'assemblée générale de Montargis en novembre 2002. Pour l'instant vous n'en voyez pas obligatoirement les aboutissants, mais sachez que:

**a. à l'assemblée 2004 (elle se déroulera en janvier 2005) vous aurez à voter l'ensemble des nouvelles structures fédérales**

**b.** il n'y aura plus de membre de droit, tout modéliste à jour de sa licence pourra se présenter au suffrage des modélistes.

**c.** si vous souhaitez participer à la vie fédérale, cela sera pour vous l'occasion de présenter votre candidature. Pas besoin d'être président d'un club, président d'une ligue, directeur sportif, ... il suffit d'être vous.

**d. la vie et le développement de la fédération sont l'affaire de tous**, ce n'est pas en minaudant dans son coin que vous ferez avancer, reconnaître et respecter notre loisir.

**e.** au cours de l'année 2004 il sera fait appel à candidature, soyez citoyen.

**La fédération n'est pas l'apanage d'un petit groupe.** C'est l'affaire de tous ceux qui souhaitent que le modélisme naval choisisse le meilleur cap.

**Jean DIDIER**